

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 13

Séance du:19-01-2025

Membres Présents :

-Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président
- Mr BOUDJEMAA ABDERRAZAK – Secrétaire
- Mr MANSOUR LAID – MEMBRE.

Ordre du jour :

- Etude des Affaires Disciplinaires
Journées du : 17-18/01/2025

AFFAIRE 071

Rencontre: JSSO /CCO H/S Journée du 18 /01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-SAADI HABIBE ERRAHMENE LN°2922, JSSO

-Averti pour CAS

2/- MISSAOUI AHMED TAHAR LN°2545, CCO

-Averti pour CAS.

3/-KHADRAOUI ABDELBASSET LN°0229, CCO

-Averti pour CAS.

AFFAIRE 072

Rencontre: IRBEK /WABL H/S Journée du 18 /01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-LALOUI AKRAM LN°0977, IRBEK

-Averti pour AJ

2/- NOURANI MABROUK LN°0988, IRBEK

-Averti pour AJ.

3/-TOLGUI ABDERRAHMANE LN°1584, WABL

-Averti pour AJ.

4/-HICHER CHARAF EDDINE LN°1401, WABL

-Averti pour AJ.

5/-HAIMOUR DJAMEL EDDINE LN°1403, WABL

-Averti pour AJ .

AFFAIRE 073

Rencontre: RSF /CRBB H/S Journée du 17/01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-NAILI RACHDI LN°0883 ,RSF

-Averti pour CAS.

2/-ADJAL MOHAMED LN°1084 ,CRBB

-Averti pour CAS.

3/-LOUNICHI HAMZA LN°1334 ,CRBB

-Averti pour CAS.

4/-LABED MOHAMEDEL AMINE LN°1089 ,CRBB

-Averti pour CAS.

- Un match à huis clos pour l'équipe du RSFOUGHALA + 20 000 da troisième infraction 03 pour jet de projectiles sur le terrain (ART.49 RG/ FAF).

AFFAIRE 074

Rencontre: IROD / CSC H/S Journée du 17 /01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-SEGHIRANI ABDELLAZIZ LN°0420, IROD

-Averti pour CAS

2/- KOUDRIA ISHAK LN°0062, IROD

-Averti pour CAS.

3/-TOUATI ALI LN°1597, CSC

-Averti pour CAS

4/- RAHMOUNE MOHAMED ISLAME LN°1590, CSC

-Averti pour CAS.

AFFAIRE 075

Rencontre: OCA /UEA H/S Journée du
17/01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-HACHOUF MOHAMED SAHRAWI LN° 0714 , OCA

-Averti pour CAS.

2/- KHELEF ALI LN° 0710 , OCA

-Averti pour CAS.

- une amende de 5000 DA est infligée au club
OCA pour mauvaise organisation (arrive
tardive)

(ART.130 RG/ FAF).

AFFAIRE 076

Régularisation d'une situation disciplinaire.

Suite à la demande de régularisation d'une
situation disciplinaire d'un joueur du RSF.

M : LAMRI MAHDI LN : 0643 RSF joueur
suspendu d'un (01) match ferme (04) quatre
Avertissements ayant participé à la rencontre
OCA // RSF du 27/12/2024 alors qu'il se
trouvait sous le coup d'une
Suspension (ART.133 RG/ FAF).

LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE

Suspension du joueur M : LAMRI MAHDI
LN : 0643 RSF.

d'un (01) match ferme en sus de la sanction
initial (1+1) et ce à compte de 09/01/2025
(ART.133 RG/ FAF).

**PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
DISCIPLINE**

GUETTAF TEMAM A/Aziz